

Monsieur Souillac :

- « Oui. Tout d'abord, je voudrais dire ceci pour récapituler un petit peu la, la question. Euh, un certain nombre de documents attestent, de par, provenant du groupe, la résistance de Maurice Papon.
- « C'est le, la, l'attestation de 1944 faites par le Colonel Arnould, ensuite une lettre de mon père à Gaston Cusin qui parle également de fourniture de vêtements qui a été faite par Maurice Papon à mon père, euh, une, une allocution que mon père a faite le 14 mars 1945 et dans laquelle il dit que Maurice Papon l'a aidé pour ses américains et à d'autres occasions aussi, l'inscription de Maurice Papon euh, sur le seul fichier officiel du réseau, contrairement à ce qu'on a tendance à raconter, le, l'inscription de Papon sur ce fichier, ensuite le rapport de Claude Arnould de 1954 et son rapport de 1958.
- « Les personnes à ma connaissance qui ont témoigné en faveur de cette résistance de Maurice Papon, il y a Claude Arnould, il y a mon père, il y a Madame Poitevin, il y a Alain Perpezat, vous l'avez entendu d'une façon directe, qui a reçu des informations de mon père et les a transmises à, et présentées à PARIS, il y a le Père Dieuzayde à travers les dépositions d'Odette Marchal et de Gaston Cusin, euh, Madame Hazera à travers la disposition, la déposition de Madame Souillié.
- « Bon, euh. La, la partie si vous voulez de l'arrêt de, de renvoi, la, la plus importante, je pense, c'est le paragraphe où l'on dit que mon père n'a signifié la résistance de Maurice Papon qu'en 1954.
- « Ce paragraphe se trouve au, dans le, une lettre de Claude Arnould datant de 1958. Dans ce paragraphe, il est dit que, que puisque mon père n'avait, comment, communiqué, signifié cette résistance de Maurice Papon qu'en 1954, n'ont pas pu être faits le, son, une homologation dans les délais prescrits. Se pose déjà la question de savoir quelle homologation et de quels délais il s'agit.
- « Ces rapports de 58 et de, de 54 et de 58, en particulier celui de 58 dont il est question, portent en référence unique euh de ces rapports les lois et décrets de 1951, la loi de 1951 et le décret de 1952. De quoi s'agit-il là-dedans ? Il s'agit de, des avantages dont peuvent bénéficier les fonctionnaires pour leur, pour leur avancement, retraite, etc. Que disent, prescrivent ces, que prescrit cette législation ? que les demandes doivent être faites dans un délai de trois mois et que les pièces justificatives doivent être déposées dans un délai de six mois.
- « Or, mon père n'était pas en, en France à cette époque là. Mon père a quitté la France au début de 51 et en est revenu dans le

courant de 53, d'où le passage de ce rapport de 58 disant que, il n'avait pu le, comment, euh, signifier cette résistance qu'en 1954, avaliser si vous voulez, seulement à ce moment là, les, les certificats qui avaient été faits concernant Maurice Papon.

- « Un autre élément qui va dans ce sens, c'est que cette, ce rapport de 58 répond à une lettre du 30 avril 58 de la Commission Départementale. Cette lettre de la Commission Départementale dit ceci : que Papon est inscrit sur les listes du réseau et demande des précisions de, de conformité, de, de, d'identité de, de Papon inscrit sur la liste du réseau et de Maurice Papon, Préfet de Police.
- « Si la réponse de, faite à cette lettre du 30 avril n'avait pas concerné strictement les lois et décrets de 51 et l'impossibilité de mon père de répondre dans, de, d'avaliser dans les délais, cette réponse n'aurait aucun sens, cette réponse de 58, parce qu'il est, il serait ridicule car la lettre de la Commission qui dit que Papon est inscrit sur les listes du, des réseaux, c'est-à-dire qu'il a été inscrit avant le 15 décembre 1950, conformément au décret du 30 novembre 50, alors répondre que mon père n'a signifié la résistance de Maurice Papon qu'en 54, ce serait un peu ridicule et ça, ça cadre pas, c'est complètement inepte, vous voyez.
- « Donc cet, ce paragraphe de 50, de euh, de la lettre de, du rapport de 58 qui mentionne ceci s'inscrit dans un, dans un ensemble épistolaire, circonstanciel juridique qui lui donne un sens précis se rapportant aux nécessités des lois de 51, à une loi et décrets de 51 et 52 et se rapporte pas à n'importe quoi et on ne peut pas en faire n'importe quoi mais c'est, ça s'inscrit dans des, dans des données précises.
- « Bien, en dehors de ça, il y a bien d'autres éléments qui vont dans ce sens si vous voulez. Pendant l'occupation, Claude Arnould venait souvent à la maison, faisait des séjours prolongés, Philippe Keun, qui était l'autre chef du réseau, venait, est moins venu mais venait aussi. C'est parfaitement invraisemblable que mon père les ait pas informés d'une relation qu'il avait, qui avait, qu'il avait avec un fonctionnaire important du régime de Vichy. C'était quand même quelque chose d'un petit peu délicat à ce moment là, on ne s'amusait pas ni avec sa peau ni avec celle des autres, hein.
- « Et mon père était d'autant plus attentif à informer le, le, la direction du réseau que même en août 1944, nous avons fait un voyage en camion quand les voies ferrées étaient coupées, il évoque ce, ce voyage d'ailleurs dans son allocution du 14 mars 1945 et pour apporter les dernières informations, les derniers plis, il était très attentif, même à ce moment là, même dans ces circonstances à informer la direction du réseau.

- « D'ailleurs à Sosa, nous avons retrouvé Alain Perpezat qui vous a peut être dit qu'il venait d'être parachuté d'Angleterre, etc.
- « Donc. En dehors de ceci, dans cet, notamment dans cet arrêt de renvoi, on évoque à travers le Père Riquet, tout ça que, euh, Maurice Papon ne, ne pourrait pas rencontrer le, le Père Dieuzayde euh parce que c'était impossible d'après une déposition d'Alain Perpezat qui euh, a notamment et justement indiqué que, au moment où Maurice Papon arrivait à Paris, à Paris à Bordeaux pardon, euh, à ce moment là, le Père Dieuzayde en partait en juin 1942. Euh, tout ça, d'abord, Alain Perpezat se réfère à Bordeaux.
- « Bon. Le Père Dieuzayde, dans un rap, dans un rapport qu'il a fait au service d'études du gouvernement provisoire indique qu'après avoir été à, avoir quitté Bordeaux pour aller en zone libre, il est allé à Paris et là, il travaillait à la direction du réseau avec Claude Arnould.
- « Il s'était forcément intéressé à Bordeaux, c'est tout à fait probable. Il est possible que mon père qui allait souvent à Paris, Maurice Papon peut être aussi, enfin tout ça, c'est pas impossible qu'ils se soient rencontrés, d'autant plus que le, le jeune que j'étais à l'époque, a rencontré le Père Dieuzayde en dehors de Bordeaux et, et même sur le bord de la frontière espagnole car le Père Dieuzayde avait à Barèges, dès avant la guerre, des camps de jeunesse pour des garçons et filles, situés là, euh c'était le, le camp Bernard Rollot, et en, peut-être, je sais pas exactement, c'était en 42 ou en 43, il m'a demandé de, de venir avec lui pour la Noël et on, on s'est retrouvé là, euh, ce qui supposait un contact étroit avec mon père et ce qui supposait qu'il, qu'il pouvait fort bien rencontrer des gens en dehors de, en dehors de, de Bordeaux, même s'il avait quitté Bordeaux, hein.
- « Vient, si vous voulez, la question actuellement, des fournitures de vêtements aux aviateurs américains.
- « Mon père, le euh, 8 mars 1945, a envoyé une lettre à Gaston Cusin à propos d'un, d'un très brave gars d'ailleurs, qui était d'extrême gauche je crois, mon père avait une très grande admiration pour lui, qui avait hébergé un américain malgré ses ressources très limitées. À la libération, il s'est fait arrêter pour une réquisition sans doute un peu leste mais apparemment pas très grave et, dans tous les cas enfin liée son sens de la propriété qui n'était peut être pas énorme mais certainement pas à sens unique hein, parce que, en hébergeant son américain, il euh, il lui avait même donné son, son manteau, et mon père avait dû se, se chamailler avec lui en lui disant : reprenez votre manteau, car, comme il l'a écrit dans cette lettre à Gaston Cusin, euh, il euh, il en avait que lui avait fourni, il avait des vêtements que lui avaient fournis Maurice Papon et

Jean Poitevin qui servait d'intermédiaire entre Maurice Papon et mon père.

- « Le 14 mars 1945, mon père a reçu la Croix de Guerre. À cette euh, occasion, il a fait un speech à l'usine pour remercier les, les, les personnels de l'usine qui l'avaient aidé et, dans le cours de ce speech, il a évoqué le fait que Maurice Papon l'avait, lui avait fourni des vêtements pour ces américains et l'avait aidé à d'autres occasions.
- « J'ai des photos, de nombreuses photos prises à cette occasion où l'on voit euh, le colonel, le lieutenant colonel Arnould, enfin mon père faisant son speech, le lieutenant colonel Arnould assis en face de lui et à côté, Maurice Papon qui selon la presse à l'époque, représentait Gaston Cusin, Commissaire de la République, et le Sud-Ouest a rendu compte de ces, comment dire, de cette cérémonie et de, de deux autres quotidiens qui restaient, qui existaient encore à Bordeaux en ont parlé.
- « Cet, on voit pas bien le, le tableau de, du colonel Arnould et de Maurice Papon en train de lui dire : "Tiens, mais alors vous faisiez de la résistance dans notre groupe, mais j'avais jamais entendu parler de ça, c'est pas croyable, qu'est-ce qui c'est..." et mon père se serait alors mis dans une situation difficile parce qu'à l'époque, on plaisantait pas du tout avec ce genre d'histoire, hein.
- « Le, euh, cet arrêt de renvoi parle de versions diffé, divergentes concernant la fourniture de vêtements euh, par Maurice Papon, sans raconter, sans prendre la peine de dire en quoi ces versions sont divergentes et de quoi il s'agit.
- « Des, on a quelques éléments, Maurice Pap, euh, Alain Perpezat a entendu mon père qui parlait de Maurice Papon, qui téléphonait à Maurice Papon à ce propos, et également on parle de, dans un rapport, de, de stocks de réfu, que ces vêtements provenaient de stocks de réfugiés. En tout cas, on a, on n'a aucune précision mais ces versions divergentes doivent converger sur Maurice Papon parce qu'on voit pas très bien qu'est-ce qu'elles feraient là.
- « Vient aussi la, la question des listes locales maintenant. Alors dans cet arrêt de renvoi on indique que euh pié, que Moniot, Pierre Moniot, à fait 1946 un, un rapport en indiquant que, enfin où il est indiqué que Souillac, Perpezat, Odette Marchal, dont il, où il parle de Perpezat et de ces trois, ces trois personnes sans mentionner Maurice Papon. Il s'étonne aussi que sur les listes de l'intendance de police et euh, c'est, la préfecture ne figurait pas Maurice Papon.
- « Euh, il y a un, un point là qui touche qui est un point je crois très important. Pierre Moniot, enfin je pense, Perpezat vous l'a peut

être dit, Pierre Moniot, contrairement à ce qu'on peut entendre partout, n'était pas le chef de Jade Amicol dans le Sud-Ouest. Il était le chef d'une des antennes de Jade Amicol dans le Sud-Ouest. Le dire ça ne tient pas debout et ne repose sur rien du tout et notamment pas du tout sur les propres déclarations de Pierre Moniot à ce sujet, notamment des déclarations écrites qu'il a faites et qui toutes vont dans un sens exactement opposé.

- « D'abord, disons que Pierre Moniot a commencé à faire de la résistance dans le groupe au début 42, qu'il a fini en, en septembre 43 pour éviter une arrestation à laquelle j'ai assisté et euh, bon, il y a eu quatre ans d'occupation et pas un an et demi. Mon père était rentré là dedans très antérieurement et, enfin il avait fait, déjà, il était en rapport avec, comme il l'indique à le capitaine Clergé euh, qui était à la caserne Bugeaud à Périgueux et il a commencé en octobre novembre 1940 comme l'indique la plupart des documents offic, pardon, documents officiels.
- « Euh, Pierre Moniot, également, enfin Pierre Moniot, en ce qui concerne mon père dans ce rapport en question, me dit que il n'était pas en rapport avec mon père avant euh, que, que par ordre, il n'avait pas de rapport avec mon père jusqu'en, tard en 1943 mais que mon père lui a seulement fourni trois maisons pour faire des émissions. C'est tout ce qu'il dit à ce propos. Et alors, pour revenir à la question de la, (inaudible) et alors il ajoute dans une liste annexe à ce document, il indique que bon, que Victor, Alain, Mireille et Monsieur Souillac ont sans doute fait des ra, des rapports directs étant donné qu'ils étaient directement sous, sous la, la coupe du chef du réseau si vous voulez, directement, dépendaient directement du chef du réseau.
- « Également et encore plus clairement, à une lettre de 1972 de Madame euh, je crois que son prénom est Geneviève Thieuleux, enfin la conserva, le conservateur ou la conservatrice du Centre Jean Moulin, Pierre Moniot répond qu'il n'a rien connu du tout des autres antennes du groupe, à part le sien, et que sous la, avec l'accord de Claude Arnould, après la libération, il a fait une liste euh, une liste des, des groupes du, euh, des différentes antennes du réseau du Sud-Ouest mais lui-même dit que c'est, cette liste était un petit peu vague et qu'il vaudrait mieux aller chercher des précisions auprès des différents euh, chefs de ces antennes mais lui-même dit que déjà ça commence à faire un peu tard, que la plupart étaient morts comme mon père, ou plus en état de répondre tellement à ces questions, comme euh, Claude Arnould qui à l'époque commençait à être vraiment très fatigué. Bon, ça c'est enfin, pour les, Claude Arnould, qu'est ce que, suivant les listes, on était sur les listes locales, parlons maintenant, euh, oui alors là,

après ceci, dans ce, enfin je me fie à la, la, l'arrêt de renvoi qui constitue une trame intéressante, cet arrêt de renvoi parle, dit ceci seulement sur une liste, sur un, du fichier de, du groupe figure le nom de Papon, marqué : domicile Lyon, euh, sans, sans que Claude Arnould ait expliqué quelque chose sur ce domicile Lyon.

- « Premièrement, c'est pas une fiche, c'est pas un fichier quelconque sur lequel est inscrit Papon, c'est la seule liste officielle du réseau. Les, les listes Moniot, c'est des listes très officieuses que lui-même a trouvées insuffisantes et devant être complétées et vagues mais il y a des listes officielles. Papon est inscrit sur la liste officielle du réseau.
- « Pour ce qui est de, de Lyon, enfin, vous avez Maurice Travers ici, je ne sais pas ce qu'il vous a dit évidemment, euh, bon, il n'a jamais, il n'y avait jamais eu de, de Papon inscrit à Lyon, sans doute vous l'a t'il dit.
- « On dit également dans l'arrêt de renvoi que son adresse, l'adresse de, de Papon est à Lyon. Il n'y a pas d'adresse. Une mention de Lyon ne constitue pas une adresse.
- « Et alors surtout, euh pap, Maurice Papon n'est pas le seul auquel soit arrivé ceci. Quand Alain Perpezat a quitté en mars 1944 le, à dû partir de, de Bordeaux pour éviter une arrestation imminente, il a été remplacé quelques mois plus tard par Gérard Wattel, qui vit toujours d'ailleurs, qui venait de Lyon, il avait, pas de Lyon, il venait de Marseille où il avait travaillé pour le groupe et qui est venu à Bordeaux et pour lui aussi, il y a sur la liste P1 une mention Lyon alors qu'il n'a jamais été domicilié à Lyon. Il faut dire que, si vous voulez, ces, ces listes euh, ces listes nationales ont été faites par l'excellent Le Bars, capitaine de la Garde Républicaine qui a fait ces, s'est occupé de ce réseau avec énormément de conscience et de dévouement jusqu'à sa mort mais il y avait 1.100 personnes euh, sur le, à s'occuper dont la plupart se désintéressèrent complètement de la question. Euh, c'était, c'était fini, amen, on n'en parlait plus et puis voilà.
- « Et, euh, ils étaient supervisés par Claude Arnould, ou, qui a été quelqu'un de tout à fait extraordinaire, on pourra en parler si vous voulez, euh, mais qui n'était pas du tout un administratif. Alors là, je crois que, je ne sais pas si ceux qui m'ont précédé en on dit un mot mais enfin c'était pas du tout son genre et il le reconnaissait et tous ceux qui le connaissent bien le savent parfaitement.
- « Bon, alors, donc, sur ces, ces listes nationales, c'est pas le seul, les seuls pour lesquels il y ait des indications ou un petit peu vague et c'est pas vague, c'est passablement erroné. Des gens tout à fait éminents ou éminemment respectables en ce

qui concerne le réseau en 30, comme le Père de Gorostarzu. Le Père de Gorostarzu est mentionné comme ayant été un agent occasionnel du réseau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1942, or le Père de Gorostarzu c'est lui qui est à la source du réseau, pas comme on le raconte, certains y compris Pierre Moniot qui n'était, ne, ne connaissaient pas le début du réseau, Claude Arnould est venu voir le Père de Gorostarzu en juin juillet, par là, août, en juin juillet 1940 et est arrivé avec des recommandations que le Père de Gorostarzu a jugé insuffisantes et l'a envoyé promener.

- « Alors quelques temps après, Claude Arnould est revenu avec des indications euh, plus valables à ses yeux et alors là, le Père de Gorostarzu a démarré le réseau car c'est lui qui avec Claude Arnould a démarré le réseau.
- « Le Père Dieuzayde n'est pas mieux traité. Sur la liste P1 il se trouve, euh, enfin il se trouvait sur la liste P1, c'était un peu mieux mais ayant débuté le réseau, a été en, début de ses activités dans le réseau, à part, toujours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1942. La liste anglaise n'est pas tellement exacte si vous voulez. Mon père y figure, euh, sans prénom, comme habitant au 48 avenue Victor Hugo au Bouscat alors que nous y demeurions en 54, et comme activité : manager de Of Tivoli, euh, manager de, manager de Tivoli. Mon père n'a jamais rien managé à Tivoli même s'il était très proche des jésuites.
- « Enfin, une autre, une autre assertion tout à fait, passons sur l'adjectif, consiste à dire que Madame Souillié, en ce qui concerne le groupe, Madame Souillié euh, a reçu des informations de Madame Hazera euh, qui, que donc, qui les avait de Maurice Papon et dans cette lettre, il est dit : mais Monsieur le Directeur du Centre Jean Moulin a envoyé une lettre à Monsieur Chaban-Delmas disant que Madame Hazera n'était pas sur les listes du réseau et qu'elle était, elle faisait partie du SD, le Sicherheitsdienst. Madame Hazera est inscrite sur quatre listes du réseau : une liste locale, la liste officielle P1 puis la liste officielle P2 et sur la select liste anglaise en tant qu'agent double ainsi que son mari, ainsi que son mari qui figure sur la liste anglaise au nom, avec le prénom de Pierre alors que son véritable prénom est plutôt Jean mais sans aucune, aucune confusion possible quant à l'identité de personnes suivant la formule de cet arrêt de renvoi.
- « Contrairement à ce que dit la liste anglaise, Pierre Bouluguet n'a pas été fusillé mais déporté et en est revenu. Madame Hazera n'a pas été, contrairement à ce qui dit la liste anglaise, libérée. Elle a été d'abord torturée puis son exécution a été reportée en raison d'un accouchement imminent et euh, après la naissance du bébé, elle a été délivrée avec lui par un commando armé de l'hôpital Pellegrin où elle était sous

surveillance policière. Il est dommage que cet arrêt de renvoi ait été aussi minable et se permette vis-à-vis d'une résistante précieuse et héroïque, de raconter des histoires pareilles.

- « Bon, qu'est-ce qu'il y a encore dans cet arrêt, la liste, pas un endroit où on dit que le Père Dieuzayde euh, constituait ou organisait ou constituait le réseau Jade Amicol en octobre 1952. Bon, là, cet arrêt de renvoi n'a vraiment aucune crainte de se contredire et il se trouve que par deux reprises et même à côté de cette assertion, il mentionne, il mentionne, pardon l'arrêt de renvoi, que le Père Diozayde a été déjà, était parti en juin 52, en juin 42 pardon, de, de Bordeaux et n'avait pas pu, euh, comment dirais-je, et n'avait pas pu rencontrer Maurice Papon. Alors il faudrait savoir si c'est en, s'il est parti en juin 42 ou bien s'il organisait le, commençait à organiser le réseau Jade Amicol en, en octobre 52 alors qu'en fait il a, il a débuté deux ans plus tôt. Rien que ça.
- « À part ça, bon, il y a, il y a aussi les, l'histoire qui raconte, force est de constater que euh, Maurice Papon quand il était seulement en 58, quand il était Préfet de Police, a obtenu sa reconnaissance de CVR du Combattant Volontaire de la Résistance et ceci bien après la, euh, la semaine après la forclusion des dépôts de listes de résistance selon des, une admission assez générale, etc.
- « Le, l'arrêt de renvoi mélange deux choses qui n'ont rien à voir, hein. La forclusion des, les listes de résistance ont été forcloses le 15 décembre 1950 en fonction d'un décret du 30 novembre 1950, ça été vraiment la dernière date ultime. Ceci n'a rien à voir avec les demandes de CVR, de Combattant Volontaire de la Résistance, qui peuvent être demandées aujourd'hui. Euh, il ne faut pas, faut pas mélanger les deux, les, la forclusion des listes c'est une chose, les demandes de Combattants Volontaires de la Résistance peuvent être faites aujourd'hui, qu'on soit Préfet de Police ou n'importe qui.
- « Par ailleurs, d'ailleurs, d'ailleurs, c'est les commissions départementales qui, ce n'était pas rien du tout, et qu'on, dont on a tendance je crois à traiter un peu à la légère, étaient, et qui avaient une composition très diversifiée, n'ont jamais invoqué, même s'ils ont envoyé promener deux fois Maurice Papon; n'ont jamais invoqué une question de forclusion quelconque due au décret de 1950, de 1950 ou de rien du tout.
- « Je pense que le, cet, euh, arrêt de renvoi a tort de trop lier directement à l'obtention de la carte de CVR à la nomination de Préfet de Maurice Papon. La, la première demande, qui reposait sur le certificat très vague et très suc, pardon, et très succinct de 1944, a normalement été rejetée comme elle le serait aujourd'hui. Ça tient pas, ça. Ça n'a jamais tenu. La seconde qui reposait, qui reposait sur le certificat, sur le rapport

de 1954 a aussi été rejetée. Aujourd'hui non plus, ça ne suffirait pas. Mais en 1958 il s'est passé quelque chose de spécial. À ce moment là, on s'est aperçu que Papon était inscrit sur les listes du réseau.

- « Dans la lettre de la Commission Départementale, il est écrit : une recherche dans le fichier de la DPMAT, la Direction du Personnel Militaire de l'Armée de Terre, que cette recherche a révélé, donc à partir de ce moment là, on a appris que Mauri, que Papon était inscrit sur les listes du réseau et euh, à ce moment là, on a des, des éléments qui sont beaucoup plus substantiels d'avoir d'une part le, les certificats fournis par Claude Arnould, d'autre part une inscription de Papon qui demandait à être exp, précisée mais qui était là sur les listes de réseau, on commence à avoir des éléments sérieux et même maintenant ces éléments pourraient être envisageables pour l'obtention d'une carte de CVR, qui est toujours possible, et que celle-ci était beaucoup plus avant 1990 ou au moment où on commençait, ça a commencé à partir de 45 ans après la libération de trouver que ça commençait à être un petit peu tard pour commencer à demander. Mais enfin même maintenant c'est toujours possible hein.
- « Bon. Ce qui, je crois, enfin, je ne sais pas si j'ai rien oublié, si j'ai oublié des parties de cet arrêt de renvoi qu'on me le dise, on verra, car tout l'ensemble ne me paraît pas très très valable.
- « Cet, si je pense en avoir fait à peu près le tour, il y a quand même la phrase qui reste disant que il n'y a pas de, d'élément, il n'y a aucune certitude concernant la résistance de Maurice Papon. Je pense que si la Chambre d'Accusation avait fait quelque chose d'un peu plus précis, d'un peu plus sérieux dirons-nous, peut-être qu'elle aurait rejoint l'opinion du Jury d'Honneur qui, il savait de quoi il parlait, qui racontait pas d'un bout à l'autre n'importe quoi et euh, qui a estimé que Maurice Papon avait fait de la résistance.
- « Je n'ai pas, non, je crois que c'est à peu près tout ce que... Ah non, peut-être, pour, pour traiter un peu tout ce qui s'est raconté et qui est dans l'air sur ce réseau et sur la résistance de Maurice Papon, peut-être effectivement évoquer une émission, un émission de TF1 qui s'appelaient Le Monde de Léa et où est apparu Monsieur Slitinsky.
- « Alors lui, il dit : Maurice Papon n'a pas fait de résistance parce que pour être résistant, pour être reconnu résistant, il faut être homologué. Homologué par quoi ? je suppose que c'est par Londres et vous savez, homologué par Londres, c'est, c'était un petit peu difficile à l'époque, ça se faisait pas comme ça, tout se passait pas comme ça, la résistance c'était pas ça, notamment on n'allait pas homologuer par Londres les maisons où on

faisait des, des émissions qui étaient quelque chose des plus dangereuses et qui a fait de sérieux ennuis au groupe.

- « Sur la liste anglaise, il y a 150 noms. Sur les listes officielles françaises, il y en a euh, 1.100, au moins. Euh, bien sûr, bien sûr, évidemment. Alors d'autre part alors Monsieur Slitinsky, euh, qui, qui, qui, vraiment il y va fort, dé, décrit la, le, l'inscription de Maurice Papon, les demandes de Maurice Papon euh, de que, d'une carte de CVR. Il dit ceci : euh, Maurice Papon au mois de juin 58 a fait, a fait remplir un formulaire par un officier et a mis ainsi l'office des anciens combattants devant le fait accompli et c'est comme ça qu'il a obtenu euh, sa reconnaissance de résistant, comme d'autres dans des circonstances difficiles. Alors là, on se fiche un peu des gens, hein, si vous me permettez cette expression Monsieur le Président, parce que Monsieur Slitinsky sait très bien qu'il y a eu le, l'attestation de 44, les échanges de correspondance, l'attestation de 54, celle de 58 antérieure à juin et tout ça figure dans la presse, dans les livres et dans ses propres écrits. Alors, je, d'autre part, qu'on croyait, croire et dire que l'office des anciens combattants se serait laissé mettre ainsi devant le fait accompli, c'est se moquer des gens et évidemment vouloir gonfler l'opinion contre Maurice Papon en racontant n'importe quoi.
- « Monsieur Slitinsky réapparaît encore dans les livres de Philippe Cohen-Grillet où il dit dans la préface que le groupe Jade Amicol a été dispersé en janvier 1943. À l'intérieur du livre de Philippe Cohen-Grillet, l'auteur alors, pas lui-même, l'auteur Philippe Cohen-Grillet dit que Monsieur Slitinsky, au terme de ses recherches, a euh, établi que le groupe Jade Amicol avait été démantelé en septembre 1943. Là évidemment, il faudrait savoir à quoi ça consiste de démanteler un groupe déjà dispersé. Là il faudra m'expliquer, ça c'est pas très clair, c'est le moins qu'on puisse dire. Et puis d'ailleurs, tout ce qu'il raconte là n'a aucun intérêt étant donné que le sujet qu'il traite, euh, en ce qui, en ce qui concerne le sujet en particulier, Maurice Papon dép, était rattaché à mon père qui est resté là jusqu'à la, jusqu'à la libération et qui dépendait directement de, du diré, du chef du réseau, comme l'écrit Pierre Moniot, et qui établit des liaisons jusqu'au mois de, d'août 1944 avec Paris, comme je l'ai indiqué.
- « Après ça, il y avait deux livres qui ont paru en septembre, mille, de l'année dernière de Bernard Violet et de Maître Boulanger. Alors ces deux livres, pour des, pour atteindre, pour avoir Maurice Papon par la bande, cherchent à dévaluer Claude Arnould et mon père. Euh. Tout d'abord, enfin, en ce qui nous concerne, euh, Maître Boulanger dit ceci, et il évoque le, le passage de mon père qui dit que Maurice Papon euh, l'a aidé à cette occasion de fourniture des, des vêtements aux américains

et l'a aidé à d'autres occasions. Là, Maître Boulanger dit alors : mais Maurice Papon avait le, les stocks d'essence et euh, Gustave Souillac avait besoin d'essence pour faire tourner ses camions. Euh, au déb, mon père, mon père écrit dans son, dans son, mon père a dit et ce, ce, ce speech a été largement diffusé auprès du centre Jean Moulin etc. mon père dit dans ce speech : au début, nous avons des camions à essence et c'est pourquoi nous avons pris aux allemands 10.000 litres d'essence et autant d'huile. Au début, nous avons des camions à essence. Après ça et bien avant l'arrivée de Maurice Papon, il n'a plus été question de faire marcher des camions à essence. Les camions ont, à un stade expérimental qui je crois n'a jamais été beaucoup utilisé en pratique, sont passés au charbon de bois, au moins en théorie, mais pas du tout en théorie ils sont passés au bois à cette époque là. Tous les camions passaient au bois donc, il est, euh, il est, il est, je crois que là, là, Maître Boulanger fait, fait des erreurs et il n'est pas question que Maurice Papon ait eu besoin de, du, de l'essence de, ça, ça, ça ne tient pas debout.

- « Bon alors, il euh, et après ça, il s'étonne que mon père ait fait partie du Groupe Collaboration. Il dit que moi j'en ai fait partie. Je ne sais pas si je suis inscrit au titre du Groupe Collaboration mais je faisais partie des Jeunes de l'Europe Nouvelle qui était un satellite du Groupe Collaboration mais enfin moi, je n'ai connu personnellement que les Jeunes de l'Europe Nouvelle mais c'est peut-être, mais j'ai été quand même inscrit au titre du Groupe Collaboration et il s'en étonne si vous voulez. Mon père avait cette réaction assez saine et tout à fait saine, de, sa, son expression était la suivante : les allemands nous proposent la collaboration et derrière ne cherchent qu'à nous avoir la peau, euh, prenons en façade la collaboration et cherchons à leur avoir leur peau, ce qu'il a fait depuis 1940 d'une façon active, euh, d'une façon tout à fait active.
- « Après ça, il euh, il dit, alors il se dit que mon, que c'est vrai, on allait souvent en Allemagne avant la guerre pour faire, pour ses affaires, et euh, est-ce que le, que, qu'à l'époque il y avait, euh, que l'ancêtre du colla, du Groupe Collaboration était le comité franco-allemand d'Otto Abetz et enfin il lie un petit peu tout ça ensemble.
- « Euh, mon père n'avait rien, n'a rien à voir avant la guerre avec le groupe Otto Abetz. Euh, son patriotisme n'aurait rien trouvé à y faire là dedans. Il a écrit une lettre en juin je crois, probablement en juin 1937 en réponse à une autre lettre d'ailleurs et en fonction de ses contacts avec l'intendant Guimbail et euh, l'intendant, aux propos de la botte allemande et il lui a, il lui a procuré à l'intendant Guimba, euh, Guimbail, la fabrication de cette botte, il lui a rapporté des bre, brevets, un mod, de Bavière un modèle de la botte allemande et euh, il, si

vous voulez, il était rien du tout à voir avec cette histoire de Otto Abetz. Et alors, il, Maître Boulanger s'étonne que, soi-disant d'après lui, tout le réseau a été dispersé en septembre 1943 d'après ce qu'il dit, et que mon père était le seul qui, qui soit demeuré là. Le réseau n'a jamais été dispersé en 1943 en septembre 43, il a continué et très bien fonctionné avec mon père et avec beaucoup d'autres. Euh, d'ailleurs par ailleurs dans son livre, Maître Boulanger dit, dit qu'il y avait 316 membres au groupe Jade Amicol divisés en 9 antennes et, ce, ce réseau a très bien continué à fonctionner. Il qualifie d'ailleurs mon père de « Janus bifronts » qui le laisse perplexe. Je crois qu'il ferait bien de revoir la mythologie parce que Janus était un... »

Monsieur le Président :

« Écoutez là, Monsieur, enfin je pense, je, je conçois que vous souhaitiez mettre un certain nombre de choses au point. »

Monsieur Souillac :

« Oui ».

Monsieur le Président :

« Mon rôle moi c'est que euh, nous ne nous égarions point et surtout que la déposition des témoins euh, nous amène à plus de certitudes sur l'issue du débat et j'ai peur que là nous soyons partis sur une pente qui ne nous amènera pas plus de certitudes. Si effectivement euh, il y a des questions qui portent sur ce que vous êtes en train d'évoquer, vous répondrez, mais ce qui nous intéresse c'est, c'est Maurice Papon, hein »

Les deux personnes parlent en même temps.

Monsieur le Président :

« Je conçois Monsieur »

Monsieur Souillac :

« Je pensais que le groupe aussi »

Monsieur le Président :

« Ah, le groupe également mais pour le moment il est, c'est vous qui faites part de ces mises en cause, vous savez, je sais bien que Maître Boulanger a versé son, son, son ouvrage aux débats mais, en tout cas qu'il en fait de temps en temps état, c'est pas de celui-là non plus, vous voyez, non, alors vous êtes en train de faire entrer dans le débat des choses qui n'y étaient pas mais... »

Monsieur Souillac :

« Ah bon ! écoutez, je ne sais pas quel était le débat et ce qui y figurait mais enfin bon, vous avez... Ça répond à vos questions, alors, si vous voulez. »

« Bon qu'est-ce que je, qu'est-ce que je pourrais ajouter qui a un, oui, c'est le, enfin je ne sais pas, c'est tous les, les faux de, notamment les faux de, de Maître Boulanger dans son livre. Il accuse d'avoir fait des, des faux et tout ça, ça tient pas debout. Alors je traite la question ou je la traite pas, c'est comme vous voulez. Parce que bon, il a dit... »

Monsieur le Président :

« C'est, le, ce qui peut, ce qui peut vous paraître dans un ouvrage Monsieur, ce qui peut vous paraître dans un ouvrage être une atteinte à l'honneur, la dignité de personnes qui vous sont proches, c'est, c'est pas notre débat. »

Monsieur Souillac :

« Non, non, mais c'est... »

Monsieur le Président :

« Hein ? Vous comprenez ce que j'essaie de vous, c'est ce que j'étais en train de vous dire hein. »

Monsieur Souillac :

« Non, non, mais je comprends très bien mais... »

Monsieur le Président :

« Alors si, si, s'il en n'est pas fait état dans ce débat, je ne pense qu'il soit nécessaire de «

Les deux personnes parlent en même temps.

Monsieur le Président :

« Ah bah jusqu'à présent, euh »

Monsieur Souillac :

« ... des faux, il accuse euh, si vous voulez, que le certificat de, de 1944 était un faux, que le, comment dirais-je, que le rapport de 1954 était un faux, que celui de 58 était un faux, et que le même jour on a fait un, si vous voulez le même jour, le 3 juillet 1958 et à Paris et à Bordeaux, pardon, on a fait euh, des, on, on a fait avec la même signature un, la même signature, le même jour, des, des, des documents qui ont été établis par

l'administration à Paris et par la Commission Départementale à Bordeaux, ce qui absolument ne tient pas le coup, tous ces faux c'est du bidon. Alors ça vous intéresse Monsieur le Président ou non ça ne vous intéresse pas, c'est comme vous voulez, hein. »

Monsieur le Président :

« Ce qui intéresse la Cour et le, et le jury, c'est ce qui, c'est ce qui est dans le débat qu'on discute les faits qui sont dans le débat. Pour le moment, euh, il n'avait pas été allégué que ces, que ces documents étaient des faux, je ne l'ai pas entendu dire »

Monsieur Souillac :

« C'était dans le livre alors moi je ne sais ce qui a été dit ici, alors c'est comme vous voulez »

Monsieur le Président :

« Ah bah peut-être... »

Monsieur Souillac :

« Bon alors, moi c'est fini alors dans ce cas. »

Monsieur le Président :

« Alors, si vous avez terminé, vous aurez l'occasion peut-être d'y revenir sur des questions, je n'en sais rien mais.. Qui souhaite la parole ? Monsieur le Procureur Général, vous avez des questions à poser à, au témoin ? »

Monsieur le Procureur Général Henri Desclaux :

« J'ai trois petits mots à dire, Monsieur le Président. Euh, le témoin dép, dépose bien sûr et s'exprime totalement librement et ça, je tiens beaucoup à cet exercice plénier des droits de la défense et il a droit bien sûr à tout la, toute la critique qu'il souhaite décentement pouvoir apporter.

« Je m'attendais à des informations sur le groupe Jade Amicol, sur l'ensemble des hommes qui avaient travaillé à l'intérieur, sur le travail remarquable qui a été fait par ce groupe, par les religieux qui y étaient, par tous les anciens de Tivoli, par, et savoir un petit peu quels étaient les actes que, que Maurice Papon avait effectivement accomplis. Nous avons eu surtout des commentaires d'un acte judiciaire, la Chambre d'Accusation, son arrêt, et de différents ouvrages ou de différentes personnes. Je n'ai pas de question à poser car je, car je n'ai pas à poser de question sur ces choses-là. »

Monsieur le Président :

« Vous avez demandé la parole Maître Boulanger, vous avez des questions à poser au témoin ? »

Maître Boulanger :

« Oui, oui Monsieur le Président. Euh, hier, je le dis pour le témoin parce qu'il n'était pas à l'audience, évidemment, hier Monsieur Papon m'a accusé de vouloir salir des personnes et notamment de vouloir salir la mémoire de votre père en disant qu'il était au Groupe Collaboration. Avez-vous conscience, Monsieur Christian Souillac, d'avoir sali la mémoire de votre père en déclarant, code D3007 : mon père était membre du Groupe Collaboration ? »

Monsieur Souillac :

« Mais non, ça entrain dans le, le jeu et dans la, non mais à d'autres épo, à d'autres moments, ça, c'est une autre histoire cette histoire de Janus bifronts, de mélanger un peu... »

Maître Boulanger :

« Monsieur, Monsieur, ma question est précise. »

Les deux personnes parlent en même temps.

Maître Boulanger :

« Est-ce que vous avez conscience d'avoir sali la, la mémoire de votre père en disant qu'il était au Groupe Collaboration. »

Monsieur Souillac :

« ... pas mélanger, il fallait...

Monsieur le Président :

« ...est-ce que vous avez le sentiment d'avoir, c'est la question qu'on vous pose. »

Monsieur Souillac :

« Mais non, mais non, non j'ai répondu non, non. »

Maître Boulanger :

« Parce que Monsieur Papon disait c'est pas Monsieur Gustave Souillac qui était au Groupe Collaboration mais c'était Simon Souillac son frère... »

Monsieur Souillac :

« Mais non, Simon Souillac n'a jamais été au Groupe Collaboration... »

Maître Boulanger :

« Donc Monsieur Papon a confondu. »

Monsieur Souillac :

« Je suppose... »

Maître Boulanger :

« Semble t'il, semble t'il »

Monsieur Souillac :

« Non mais, c'est un petit peu excusable, mon, mon oncle était, qui était un homme très brave, très courageux, qui avait fait une guerre de 14 très bien, avait des tendances un petit peu pro-Vichy si vous voulez, sans qu'il ait rien fait de, de ce côté là et, donc »

Maître Boulanger :

« Votre oncle »

Monsieur Souillac :

« Mon oncle, oui mais »

Maître Boulanger :

« Mais c'est votre père qui était au Groupe Collaboration. »

Monsieur Souillac :

« Mon père était au Groupe Collaboration et moi j'étais aux Jeunes d'Europe Nouvelle qui était un, qui était une, qui était un groupe similaire. »

Maître Boulanger :

« Qu'est-ce que c'était le groupe Europe Nouvelle pour Mesdames et Messieurs de la Cour ? »

Monsieur Souillac :

« Ben écoutez, moi je... »

Monsieur le Président :

« Répondez à la Cour, Monsieur. Répondez à la Cour. Répondez à la cour. »

Monsieur Souillac :

« Pardon ? »

Monsieur le Président :

« Répondez à la Cour.

Monsieur Souillac :

« Ah pardon, excusez-moi »

Monsieur le Président :

« Voilà »

Monsieur Souillac :

« Euh, comment dirais-je, le Groupe Collaboration pour moi c'était un petit peu, excusez la comparaison »

Maître Boulanger :

« Le groupe Europe Nouvelle, s'il vous plaît. »

Monsieur Souillac :

« Les jeunes de l'Europe Nouvelle, c'était un petit peu si vous voulez, mutis mutantis c'est sans vouloir les comparer, ceux qui sont les jeunes de, de je ne sais quel parti français par rapport au parti en question, si vous voulez, euh, mettez le RPR ou le parti socialiste, à des, à des, des membres comme ça et puis un sous-groupe de jeunes du, du parti socialiste, du RPR ou de ce qu'on voudra. Ça me paraît être quelque chose, pas comparable, qui n'a rien à voir, mais un petit peu ce que c'était comme ça. C'est, c'était les jeunes du Groupe Collaboration. »

Maître Boulanger :

« Ah, c'était les jeunes du Groupe Collaboration. »

Monsieur Souillac :

« C'est comme ça que je, je crois euh, que c'était, finalement moi j'ai assisté qu'à une réunion pour des raisons spéciales que je peux vous raconter si vous voulez, mais, mais c'était, c'était ça si vous voulez. »

Maître Boulanger :

« Mais vous savez que votre nom, à vous aussi, figure au Groupe Collaboration. »

Monsieur Souillac :

« C'est peut-être l'inscription mais je vous dis, si, si... »

Maître Boulanger :

« Le groupe du Bouscat, avec votre père. »

Monsieur Souillac :

« Oui, c'est ça, mais enfin je vous dis, pour moi c'était... »

Maître Boulanger :

« Souillac Christian, étudiant... »

Monsieur Souillac :

« C'était les, les jeunes de... »

Maître Boulanger :

« 54 avenue Victor Hugo, Le Bouscat. »

Monsieur Souillac :

« C'était les jeunes de ce groupe alors est-ce qu'ils étaient administrativement euh, inscrits ensemble ou est-ce qu'ils étaient administrativement inscrits séparés, ça je n'en sais rien »

Maître Boulanger :

« C'est ça, donc c'était votre oncle qui était vichyste et c'était votre père et vous qui étiez ... »

Monsieur Souillac :

« Oui, il avait, il avait les tendances de ce côté là mais il n'a jamais rien fait de ce côté là, il ne voulait pas, il n'a jamais été... »

Monsieur le Président :

« Un peu de silence s'il vous plaît, un peu de silence. »

Monsieur Souillac :

« ... voulu que son usine travaille le moins du monde pour les allemands, oh pardon, et il ne, il ne les, il ne les supportait pas physiquement. Finalement, ce n'est qu'un détail »

Maître Boulanger :

« C'est pour bien faire la différence entre les autres groupes collaboration et puis ceux qui étaient pro-Vichy. »

Monsieur Souillac :

« Oui, oui bien sûr. »

Maître Boulanger :

« Mais d'ailleurs, Monsieur Perpezat qui a témoigné avant vous vient de nous expliquer que, il y avait beaucoup au Groupe Collaboration, il y avait beaucoup de résistants. »

Monsieur Souillac :

« Oui, enfin dans les, si vous voulez le dire ainsi, je pourrais vous, annoncer, indiquer la seule réunion où j'étais, où j'étais stupéfait de ce qui s'y passait, mais enfin passons. »

Maître Boulanger :

« Et alors, vous avez indiqué d'ailleurs : mon père était membre du Groupe Collaboration mais il s'agissait pour lui d'une couverture, il pensait que ça pourrait l'aider dans son activité de résistant. »

Monsieur Souillac :

« Je peux vous dire de nombreuses circonstances, mais là aussi je ne veux pas m'égarer, où ça à dû le servir certainement. »

Maître Boulanger :

« Mais alors, vous, vous êtes rentré à ce groupe aussi pour vous servir de couverture. »

Monsieur Souillac :

« Non, si vous voulez, c'est pas exactement ça. »

Maître Boulanger :

« Est-ce que vous étiez étudiant ? »

Monsieur le Président :

« Attendez, Maître, vous avez posé une question, laissez-le répondre. »

Monsieur Souillac :

« Euh, bien, je, je dois remonter un petit peu dans cette affaire dans le temps pour vous expliquer la trame, mais ça va durer deux secondes. En juin ou juillet 40, mon père m'a pris à part

dans son jardin et il m'a, il m'a demandé si j'étais d'accord pour qu'il continue la lutte, il avait demandé à ma mère et à moi, parce qu'il estimait qu'on risquait fort d'être pris dans l'histoire parce ça a un côté un peu artificiel de demander ça sans doute à un gosse de 15, qui venait d'avoir 14 ans, mais c'est gentil tout de même d'y avoir pensé.

« Après ça, il m'a inscrit sans me demander mon avis mais j'aurais été tout à fait d'accord mais pendant qu'il est allé s'inscrire, il s'est aperçu que les jeunes, pardon, que les jeunes pouvaient, pouvaient s'inscrire aussi alors il m'a inscrit à ceci et, et d'ailleurs, j'ai tenu à assister à cette unique réunion parce qu'on commençait à vider les, les gens commençaient à partir de ce groupe à partir du moment où ils ont senti que, que le vent commençait à tourner. Alors c'est pour ça que j'y suis allé moi-même, volontairement, pour montrer que c'est pas seulement parce que mon père m'y avait inscrit, mais je pensais que ça pourrait les servir et, il y a beaucoup de circonstances où certainement ça a dû lui servir, je pourrais vous les raconter, mais enfin, ça va peut-être aussi dévier du sujet. »

Maître Boulanger :

« Et alors vous, vous aviez quel âge, donc quand vous étiez inscrit, à peu près ? »

Monsieur Souillac :

« Bah, écoutez, c'est difficile à situer. »

Maître Boulanger :

« Vous aviez 14 ans en 1940. »

Monsieur Souillac :

« Oui alors bon, je sais pas... »

Maître Boulanger :

« C'est ce que vous avez dit hein, dans votre... »

Monsieur Souillac :

« Je sais pas exactement, vous vous situez dans votre livre le début du Groupe Collaboration en 42. Moi, ça m'étonnait un peu, vous avez peut-être raison. Mais, j'avais l'impression que c'était un peu plus tôt mais je n'ai pas de repère et je ne saurais pas vous dire exactement si c'était à 15 ans ou 15 et demi, ou 16 ans, je ne me rends pas compte du tout, je n'ai aucun repère là dessus. »

Maître Boulanger :

« D'accord. Pour vous servir de couverture. »

Monsieur Souillac :

« Oui, bien sûr. »

Maître Boulanger :

« Alors, euh, à 15 ans. Alors moi ce que je voudrais vous dire, parce que tout à l'heure, je voudrais vous poser la question suivante : apparemment vous ne saviez pas, et vous l'avez lu dans, dans mon ouvrage, vous ne saviez pas que le Groupe Collaboration a été le groupe qui a succédé en 1940 à un comité France-Allemagne qui a été créé en 1934 à Paris par Otto Abetz qui est devenu en 40 l'envoyé personnel d'Hitler en France, l'ambassadeur personnel d'Hitler en France. »

Monsieur Souillac :

« Oui, oui, ça je sais. »

Maître Boulanger :

« Et qui comportait des gens aussi honorables que Fernand Brinon et Luchaire qui ont été fusillés après la guerre pour activité de collaboration. »

Monsieur Souillac :

« Oui. »

Maître Boulanger :

« Vous ne connaissiez pas ces, ce détail là. »

Monsieur Souillac :

« Pas que c'est, c'était la suite du, du comité France-Allemagne, non ça, ça je ne le savais pas, à l'époque, je pense que mon père ne le savait pas non plus. »

Maître Boulanger :

« Et que par exemple, que Monsieur Luchaire qui disait au moment du procès de Riom que, il était pas la peine de faire un procès à Léon Blum mais qu'il aurait mieux valu le fusiller et l'enterrer très loin dans une forêt sans procès. »

Monsieur Souillac :

« Vous savez, c'est, c'est, c'était, on cherchait, mon père cherchait une couverture, il cherchait à se camoufler comme font les soldats pendant la guerre qui cherchent à se camoufler. Il a eu des, des moments très difficiles et il cherchait à avoir une couverture et puis c'est tout, vous comprenez. Bon, mais encore une fois, je peux vous décrire ces, ces moments très difficiles et de son arrestation et de moments où des ouvriers, parce que cette usine a travaillé très peu pour les allemands, moins d'un pour cent, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour travailler très peu euh, mais, enfin, une ouvrière a été raconter à l'adjudant allemand qui venait surveiller le travail que les usines voulaient pas du tout travailler pour eux, enfin, des, des tas, et puis le passage, la question de, d'avoir facilement des, des permis pour euh, pour passer en zone libre et, et pour passer l'argent des juifs dans un sens et pour rapporter dans l'autre sens de sa ville natale Sarlat de vrais faux certificats de baptême pour les juifs, ce qu'il a fait et qu'il évoque d'ailleurs dans une, son allocution du 14 mars 1945, vous voyez, tout ça c'était, il valait mieux pour faire toutes ces choses avoir une, quelque couverture qui lui permettraient de, de s'en sortir. »

Maître Boulanger :

« Et bien justement, je voulais venir à ce point là Monsieur, est-ce que vous avez, vous avez peut-être connaissance d'un rapport que le 22 décembre 1949 »

Monsieur Souillac :

« Oui. »

Maître Boulanger :

« Votre père a fait au colonel Ollivier concernant l'ensemble de ses activités dans le réseau Jade Amicol. Vous connaissez ce rapport ? »

Monsieur Souillac :

« Oui »

Maître Boulanger :

« Et votre père disait par exemple : je m'étais créé quelques relations dans les milieux allemands où j'avais une fiche assez favorable selon les renseignements qui m'ont été donnés par la suite car pendant sept ans, j'avais été en Allemagne pour les besoins de notre industrie. J'ai rapporté ces propos dans mon livre. »

Monsieur Souillac :

« Oui, oui. »

Maître Boulanger :

« Donc vous avez connaissance de ce... »

Monsieur Souillac :

« Oui, j'en ai connaissance, certainement, et de ceci mais je veux dire il y a la lettre aussi du, la lettre qui en 37 il a adressée à l'intendant Guimbail où il lui fournissait la botte allemande, etc. la manière dont elle était fabriquée et tout ceci, si vous voulez. »

Maître Boulanger :

« Donc apparemment vous n'avez pas eu connaissance, parce que je vous ai entendu tout à l'heure dire que le, le, Monsieur Moniot lui-même avait dit que sa liste était extrêmement incomplète et que c'était pas... »

Monsieur Souillac :

« Extrêmement incomplète... »

Maître Boulanger :

« C'est ce que vous avez dit. »

Monsieur Souillac :

« Oh peut-être je ne sais pas si j'ai employé exactement ces mots, c'est peut-être un petit peu excessif qui avait, qui était une liste française qu'il a écrite, Moniot. C'est pas moi qui, le Père Moniot, c'est pas moi qui l'aie inventé. Si vous voyez sa réponse... »

Maître Boulanger :

« Ça m'embête un petit peu parce que dans liste des membres bordelais du réseau Jade Amicol, manuscrite, de Moniot, il écrit : j'ai donné ci-après la liste la plus complète possible dressée dès 1944 1945. J'ai surligné. »

Monsieur Souillac :

« Écoutez, là, par contre, il écrit, il écrit tout à fait en... »

Maître Boulanger :

« C'est un rapport, c'est un rapport à Ollivier, hein. »

Monsieur Souillac :

« D'accord. Mais il écrit, il écrit, bon je crois que c'était la liste qui est la plus complète mais ça n'empêche qu'elle a beaucoup de trous comme, et elle était tout de même, c'est lui-même qui l'écrit, manuscrit, à, dans sa réponse à ... »

Plusieurs personnes parlent en même temps.

Monsieur Souillac :

« ...à Geneviève Thieuleux, je ne sais pas si vous avez vu sa réponse à Geneviève Thieuleux où il dit lui-même que sa liste a été fournie suivant des vagues, d'informations qu'il avait des différents chefs des antennes du groupe et »

Maître Boulanger :

« Moi je vous parle du rapport officiel qu'il fait à son chef de groupe. »

◇◇◇◇◇◇◇◇ - Deuxième cassette

Maître Boulanger :

« Le 4 décembre 1990, Madame Moniot, qui était la veuve du, de Pierre Moniot, dans un procès qui concernait Monsieur Papon contre le Nouvel Observateur, Madame Moniot est venue témoigner et elle a répondu à une question de mon confrère Christian Charrière Bournazel, non excusez-moi c'était, c'était un autre procès, c'est contre la Ville en 1983, et Madame Moniot, Madame Moniot a dit que le colonel Ollivier avait félicité Monsieur Moniot pour le caractère complet des renseignements qu'il avait donnés sur la liste du réseau. »

Monsieur Souillac :

« Monsieur ... »

Maître boulanger :

« C'est Madame Moniot. »

Monsieur Souillac :

« Moi j'ai...

Les deux personnes parlent en même temps.

Monsieur Souillac :

« Monsieur Moniot, Monsieur Moniot lui-même dit que sa liste demanderait une, à être complétée dans la lettre qu'il a, c'est une lettre manuscrite aussi de, non je crois qu'il a fait un bon

travail, je crois que c'est un élément important, je crois que c'est, euh, quelque chose de tout à fait respectable mais je, je crois qu'il faut, vous savez dans tout ce qui a été fait, je crois qu'il n'y a rien de faux mais que ça reste très flou et très, et incomplet. N'importe quelle liste qu'on touche, y compris les listes officielles, y compris la liste anglaise, et y compris la liste Moniot. »

Maître Boulanger :

« Votre opinion est faite, Monsieur, je la respecte. »

« Euh, dernier point, dernier point, j'en ai terminé. Vous avez mis en doute tout à l'heure le fait que le certificat de Monsieur Papon, la carte de CVR était accordée dans des conditions litigieuses en 1958, j'ai ici un document qui est dans le dossier, code D 3016-2, qui est euh, la décision euh, qui a été faite, qui a été prise euh, le 9 juillet, et qui rend compte, 9 juillet 58 hein, et qui rend compte des deux avis qui ont été nécessaires pour attribuer la carte de CVR à Monsieur Papon. Alors il y a deux avis, vous voyez là, il y a « FAV » pour favorable, et de la même écriture « FAV » pour favorable ici, deux fois 3 7 58 et 3 juillet 58, là c'est avis de l'administration Paris Le Rapporteur, et là avis de la Commission Départementale du 3 juillet. C'est-à-dire le même jour et de la même écriture, ce sont deux... »

Monsieur Souillac :

« Mais oui, mais... »

Maître Boulanger :

« Non, non mais c'est normal »

Monsieur Souillac :

« Je vais vous répondre, je vais vous répondre tout à fait. La, la, la Commission Départementale, où était-elle ? pas à Bordeaux comme vous dites dans votre livre, elle était à Paris. »

Maître Boulanger :

« Ah bon »

Monsieur Souillac :

« Ah bah évidemment qu'elle était à Paris. Vous avez, la législation, une législation qui vient de 1950 qui, en réalité il y en avait une antérieurement mais en 1950, elle dit que les, ces demandes doivent être faites à la Commission Départementale du domicile de, du requérant, et Maurice Papon, à ce moment-là, habitait Paris, la, la commission responsable, la Commission

Départementale était située 105 rue Réaumur. Vous citez, ceci est indiqué dans une lettre de la Commission Départementale du 30 avril 58, que vous citez, in-extenso, vous citez même le numéro de cette lettre, vous citez 2<sup>ème</sup> division CVR mais vous avez apparemment pas vu que juste au-dessus il y avait marqué 105 rue Réaumur. Également, la réponse de Claude Arnould du 7 mai 1958 est dirigée, est adressée à cette Commission Départementale de la, de la 105 rue Réaumur et la carte de CVR de Monsieur Maurice Papon n'a pas été délivrée, fournie à Bordeaux mais par l'office départemental de la Seine. Donc, ce qu'il y a, c'est, c'est, contrairement à ce que vous dites dans, dans votre livre, la Commission Départementale n'était pas à Bordeaux, elle était à Paris. Alors que le même jour, je ne sais pas comment ça se passe du point de vue administratif, pardon ; la signature de l'administration le 3 juillet que le même jour il y ait eu la signature de la Commission Départementale, le même jour par la même signature, c'est probablement la même personne qui faisait les deux mais Bordeaux n'avait rien à voir là dedans, contrairement à ce que vous dites dans votre livre. »

Maître Boulanger :

« Et c'est ce processus, la célérité de ce processus vous semble tout à fait habituelle dans l'administration de l'ancien combattant. »

Monsieur Souillac :

« Monsieur, je crois que probablement, que... »

Maître Boulanger :

« Nous étions en juillet 58. »

Monsieur Souillac :

« Mais peut-être que ça été un peu plus vite, si vous voulez. Je, je crois que la nomination de Monsieur, pour répondre à votre question, la nomination de Monsieur Maurice Papon en Préfet de Police a euh, hâté les recherches qui ont été faites au moment, euh, à ce moment là car pour remuer l'administration, Monsieur, dans tous les régimes, mieux vaut être ministre ou presque ministre que citoyen lambda, hein. »

Maître Boulanger :

« Je ne vous le fais pas dire. Merci bien. »

Monsieur Souillac :

« Et, et j'ajouterais tout de même, pour défendre l'administration, qu'elle a refusé à, au Préfet de Police, un passage de P0 à P1 que souhaitait Claude Arnould. Alors là aussi c'est clair. »

Monsieur le Président :

« Il y a d'autres questions à poser à ce témoin qui a été très complet ? hein, pas d'autre question ? Vous avez une précision à faire apporter ? Bien »

Maître... :

« Est-ce que le témoin, qui paraît bien connaître la résistance, connaît le colonel Paillole ? »

Monsieur Souillac :

« Déjà c'était très, très... »

Plusieurs personnes parlent en même temps.

Monsieur le Président :

« À la Cour, Monsieur s'il vous plaît, je vous demande de, voilà »

Monsieur Souillac :

« Le colonel Paillole, moi j'en ai entendu parler par le livre de Bernard Violet qui cite le colonel Paillole. Permettez-moi de vous dire brutalement, il dit des bêtises. Premièrement il reproche, enfin si je répons à la question, si je... »

Monsieur le Président :

« Voilà, vous répondez simplement à la question. On vous demande si vous le connaissez, vous dites votre réponse, attendez les autres questions »

Les deux personnes parlent en même temps.

Monsieur Souillac :

« ... à ce moment-là et je peux vous dire qu'il dit des bêtises, je, euh, je pourrais m'étendre si vous voulez ou pas si vous voulez. Je ne l'ai pas connu. Ce qui est, vous savez, on se connaissait pas... »

Monsieur le Président :

« Un peu de silence s'il vous plaît, vous savez, j'aimerais, le temps passe et je pourrais poursuivre cette audience dans davantage de confort que ça serait pas plus mal, hein. On a du

mal à suivre ce que dit le témoin, j'aimerais qu'il y ait du silence dans cette salle. »

Monsieur Souillac :

« Entre les différentes antennes du groupe, comme le dit Moniot, on se connaissait pas et lui connaissait pas les autres antennes du groupe. Alors en dehors de ceci, euh, non, on se, se, on connaissait pas les autres groupes de résistance, moi, ils étaient peut-être moins sévères sur ce point que Jade Amicol, mais on, on le connaissait pas ou peu, hein. »

Monsieur le Président :

« Est-ce que vous avez une autre question ? »

Maître... :

« Pas du tout, pas du tout. »

Monsieur le Président :

« Très bien. Est-ce qu'il y a des questions pour la défense ? Y a-t'il des questions ? Il n'y a pas de question.

« Maurice Papon, est-ce que vous souhaitez faire une observation ? Bien. Monsieur, la Cour vous remercie. Si vous souhaitez rester dans le prétoire, vous le pouvez, sinon je vous autorise à le quitter définitivement. Comme vous le souhaitez »

Monsieur Souillac :

« Je vous remercie. »

◇◇◇◇◇◇◇◇

Sont annexés au présent procès-verbal de constat deux cd-roms audio reproduisant le son des deux cassettes VHS du film concernant ma mission.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

